

CONDITIONS DE BANQUE



UBA Burkina 01 BP 342 – BOGGA 01 – 1340 Avenue DIMUOGOSON décide d'appliquer les conditions ci-après à tous les crédits consentis, débits reçus et opérations réalisées au Burkina à l'exception de celles traitées aux conditions particulières accordées par elle. Les conditions générales seront mises à jour par voie d'avenant. Elles sont applicables 15 jours après leur diffusion dans un journal officiel. Les opérations entre banques ne sont pas soumises aux conditions fixées par le présent texte.

DISPOSITIONS GENERALES
Les conditions s'appliquent à tous les comptes tenus par UBA Burkina et pour toutes les catégories de clientèle.
1- Le taux général sera à la charge du client tous impôts et taxes quelconques présents et à venir sur les perceptions prévues par les présentes conditions.
2- Les places bancaires sont celles où le BICAO est soit installé, soit représenté.
3- Tous les frais engagés sont récupérables sur la clientèle suivant les tarifs en vigueur à UBA Burkina.
4- Toute prestation d'annuaire liée à la perception d'une commission à la charge du client.
5- Tous les chèques et remises reçus de la clientèle jusqu'à 13 heures seront traités dans la journée. Ceux reçus après 13 heures seront traités le jour ouvrable suivant.
6- Tous les transferts à destination de l'étranger hors zone UEMOA sont soumis à une taxe de 4 pour 1 000.
7- Tous les montants dans les présentes conditions sont exprimés en Francs CFA.
8- Date de valeur : Les dates de valeur sont toujours exprimées en jours ouvrables, sauf pour les débits à terme. Elles sont valides pour tous les comptes spéciaux (comptes d'épargne et assimilés).

Opérations de crédit
1- Versement d'espèces, virements, remises de chèques UBA Burkina au client :
Crédit : premier jour ouvrable suivant celui de la réception de la remise
2- Remise de chèques contrefaits participant à la télé compensation :
Crédit : 3 jours suivant celui de la réception de la remise.
3- Remises de chèques contrefaits ne participant pas à la télé compensation : Crédit : 7 jours suivant celui de la réception de la remise.
4- Remise d'effets à l'escompte
Crédit : premier jour ouvrable suivant la date de décision d'escompte.
Opérations de débit
1- Versement d'espèces, virements, paiements de chèques, domiciliations d'effets et dispositions d'effets.
Rehat d'espèces, virements, paiements de chèques, domiciliations d'effets et dispositions d'effets.
Débit : premier jour ouvrable précédant celui du paiement ou de l'exécution de l'opération.

Valeurs compensées
Pourront être effectuées sous valeur compensée, les virements entre deux comptes ouverts au nom d'un même client, mais sous la condition expresse que le client le demande et que la banque l'accorde.

CHAPITRE I
CONDITIONS DE COMPTE

I - DISPOSITIONS GENERALES
Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les formes de crédit à court, moyen et long terme sous forme de crédits, de comptes, de découverts, d'avances, escompte d'effets, comptes courants, financiers ou domiciliaires.

A. Taux applicables
Les taux indiqués varient suivant le Taux de Base Bancaire (TBB) et du meilleur Taux Débit (MTD) de UBA Burkina déterminés périodiquement, et d'éventuelles conventions passées d'accord parties entre UBA Burkina et son client.

B. Les intérêts (comptes courants, comptes chèques) sont effectués mensuellement.

II - BARÈME DES TAUX
Les taux appliqués à la clientèle doivent être inférieurs au taux d'usage (taux fixé par arrêté ministériel).

III - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CREDITS CONSORTIAUX
L'accord des banques du consortium sur les conditions d'accès dus crédits est matérialisé par une convention.

IV - COMMISSIONS DE DECOUVERT

A. Définition
Tout découvert en compte suppose une commission mensuelle calculée sur le plus fort découvert en valeur du mois. Elle est de 1/12.5 par mois, minimum 5 000 Francs soit dérogation.

B. Dispositions particulières
1. Pas de commissions de découvert sur les comptes de crédits court, moyen et long terme mais seulement sur les comptes courants, comptes chèques et assimilés.
2. En tout état de cause, l'application de cette commission ne saurait entraîner un taux supérieur au taux usurier (plafond fixé par arrêté ministériel).

V - COMMISSION DE PLAFOND
Tous les comptes courants supportent une commission proportionnelle calculée sur le total de la colonne DÉBIT (sauf de la colonne CREDIT) au 31 décembre de chaque année.

VI - FRAIS DE TENUE DE COMPTE
Tous les comptes supérieurs à mille de frais de tenue de compte, une commission dont les montants sont fixés comme suit :

A. Comptes de chèques
Commission mensuelle solitaire :
- Package Nouveau fonctionnaire (Nouvelles recrues de la fonction publique en position de formation ou en affectation de leur salaire) : 2 200 Francs
- Package FOFI (Salariés du public/privés dont le niveau de salaire est inférieur à 100 000 Francs CFA) : 2 895 Francs
- Package COOCO (Salariés du public/privés dont le niveau de salaire est compris entre 100 000 Francs CFA et 500 000 Francs CFA) : 3 995 Francs
- Package PRIVILEGE (Salariés du public/privés dont le niveau de salaire est compris entre 500 000 Francs CFA et 1 000 000 Francs CFA) : 5 995 Francs
- Package EXCELLENCE (Salariés du public/privés dont le niveau de salaire est supérieur à 1 000 000 Francs CFA) : 5 995 Francs

Commission mensuelle Bénév. étudiants et stagiaires :
- Package Étés (jusq. 150 000 Francs CFA)
Commission mensuelle Retraités CNSS CARFO CROAER Nations Unies : 170 Francs CFA pour pension inférieure à 100 000 Francs CFA
Commission mensuelle Retraités CNSS CARFO CROAER Nations Unies : 335 Francs CFA pour pension supérieure à 100 000 Francs CFA et inférieure à 500 000 Francs CFA
Commissions mensuelles Retraités CNSS CARFO CROAER Nations Unies : 500 Francs CFA pour pension supérieure à 500 000 Francs CFA

B. Comptes courants
- Sociétés d'Etat : 9 000 Francs CFA
- ONG Internationales et Retraités : 9 000 Francs CFA
- ONG locales Associations : 1 500 Francs CFA
- AAR : 7 500 Francs CFA

ENTREE INDIVIDUELLE :
- Package SONG TAABA (Commencants ou jeunes entrepreneurs de l'informel dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 30 millions FCFA) : 2 995 Francs
- Comples entrepreneuriaux : 5 000 Francs CFA
- Institutions de Micro Finance : 7 000 Francs CFA
NB : TOUT AVEC COMMENCEMENT EST DU
Frais de connexion lettre chèque : Selon le coût d'impression

CHAPITRE II
REMUNERATION DES DEPOSITS A TERME

I - DISPOSITIONS GENERALES

A. Modalité d'opération
Ces conditions s'appliquent à tous les comptes en FCFA tenus au Burkina Faso et pour toutes les catégories de clientèle :

B. Dépot à terme
Montant minimum 5 000 000. Le taux est négociable en fonction de la durée et du montant. La constitution et les remboursements d'un dépot à terme entraînent une pénalité de 1% sur les intérêts à venir sur le montant débiteur. La rémunération au capital restant fera l'objet d'une nouvelle négociation entre la banque et le client.
Les dépôts sont constitués en francs CFA.
Imposition : retenue à la source suivant taux en vigueur (sauf présentation d'une décision exonératoire).

C. Compte d'épargne

1- Compte d'épargne ordinaire
UBA Burkina peut ouvrir des comptes spéciaux dits « comptes d'épargne » ne donnant pas lieu à la remise obligatoire ou à tout débiteur. Ces comptes ne peuvent être ouverts qu'en francs CFA.
Il est par défaut de chèquier.
Le compte d'épargne ne peut être ouvert :
- **Date de valeur :**
Crédit : 1er jour de la quinzaine civile suivant le dépot
Débit : 1er jour de la quinzaine civile précédant le retrait
Intérêts : Arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année ou au jour de la clôture du compte.
Taux annuel : 3,50%
Impôts : IRC retenu à la source suivant taux en vigueur.

2- Compte d'épargne Bénév. étudiants et stagiaires
Taux d'intérêt : 3,5% par an sous conditions de 4 retraits/mois au maximum
Dépot initial à l'ouverture du compte : 200 Francs CFA
Solde minimum à maintenir : 3 mois après l'ouverture : 5 000 Francs CFA
NB : Pas de date d'épargne. Toute transaction enregistrée doit être supérieure à 5 000 Francs CFA

3- Compte d'épargne CARE
Taux d'intérêt : 4% par an sous condition d'1 retrait/mois au maximum
Dépot initial à l'ouverture du compte : 500 000 Francs CFA
Solde minimum à maintenir : 1 CFA 500 000 000
NB : Toute transaction enregistrée doit être supérieure à FCFA 5 000.

4- Compte d'épargne NEXT GENERATION
Taux d'intérêt : 3,5% par an
Dépot initial à l'ouverture du compte : FCFA 1 000
Solde minimum à maintenir : FCFA 1 000

5- Compte d'épargne LOGEMENT
Taux d'intérêt : compris entre 3,75% et 5% par an selon le solde
Dépot initial à l'ouverture du compte : FCFA 50 000
Solde minimum à maintenir : FCFA 50 000
Frais d'ouverture : FCFA 50 000 000
Frais d'assurance-vie de 5.000.1 CFA Annuel

6- Compte d'épargne UBA PROTECTION
Taux d'intérêt : 3,5% par an
Dépot initial à l'ouverture du compte : FCFA 10 000
Solde minimum à maintenir : FCFA 10 000
Frais d'assurance-vie de 500.1 CFA et 2.999.1 CFA chaque semestre selon le solde

7- Compte d'épargne VENEGA
Taux d'intérêt : 10% par an
Dépot initial à l'ouverture du compte : FCFA 1 000

8- Compte d'épargne FEMINA
Taux d'intérêt : 3,75% par an
Dépot initial à l'ouverture du compte : FCFA 1 000

9- Compte d'épargne JUNIOR
Taux d'intérêt : 3,5% par an
Dépot initial à l'ouverture du compte : FCFA 5 000
Solde minimum à maintenir : FCFA 1 000

10- Package Digital NEWS
Taux d'intérêt : 3,5% par an
Dépot initial à l'ouverture du compte : FCFA 1 000
Frais mensuels package digital de 500.1 CFA à compter du 13ème mois d'ouverture du compte

II - SERVICES BANCAIRES

1- Services applicatifs

1.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
1.1.1 Compte courant
1.1.2 Compte d'épargne
1.1.3 Compte de crédit
1.1.4 Compte de découvert
1.1.5 Compte de découvert garanti
1.1.6 Compte de découvert garanti
1.1.7 Compte de découvert garanti
1.1.8 Compte de découvert garanti
1.1.9 Compte de découvert garanti
1.1.10 Compte de découvert garanti
1.1.11 Compte de découvert garanti
1.1.12 Compte de découvert garanti
1.1.13 Compte de découvert garanti
1.1.14 Compte de découvert garanti
1.1.15 Compte de découvert garanti
1.1.16 Compte de découvert garanti
1.1.17 Compte de découvert garanti
1.1.18 Compte de découvert garanti
1.1.19 Compte de découvert garanti
1.1.20 Compte de découvert garanti
1.1.21 Assurance décès accidenté associé au compte courant
1.1.22 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
1.1.23 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

2- Services bancaires au fonctionnement du compte

2.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
2.1.1 Compte courant
2.1.2 Compte d'épargne
2.1.3 Compte de crédit
2.1.4 Compte de découvert
2.1.5 Compte de découvert garanti
2.1.6 Compte de découvert garanti
2.1.7 Compte de découvert garanti
2.1.8 Compte de découvert garanti
2.1.9 Compte de découvert garanti
2.1.10 Compte de découvert garanti
2.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
2.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
2.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

3- Services bancaires au fonctionnement du compte

3.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
3.1.1 Compte courant
3.1.2 Compte d'épargne
3.1.3 Compte de crédit
3.1.4 Compte de découvert
3.1.5 Compte de découvert garanti
3.1.6 Compte de découvert garanti
3.1.7 Compte de découvert garanti
3.1.8 Compte de découvert garanti
3.1.9 Compte de découvert garanti
3.1.10 Compte de découvert garanti
3.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
3.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
3.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

4- Services bancaires au fonctionnement du compte

4.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
4.1.1 Compte courant
4.1.2 Compte d'épargne
4.1.3 Compte de crédit
4.1.4 Compte de découvert
4.1.5 Compte de découvert garanti
4.1.6 Compte de découvert garanti
4.1.7 Compte de découvert garanti
4.1.8 Compte de découvert garanti
4.1.9 Compte de découvert garanti
4.1.10 Compte de découvert garanti
4.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
4.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
4.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

5- Services bancaires au fonctionnement du compte

5.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
5.1.1 Compte courant
5.1.2 Compte d'épargne
5.1.3 Compte de crédit
5.1.4 Compte de découvert
5.1.5 Compte de découvert garanti
5.1.6 Compte de découvert garanti
5.1.7 Compte de découvert garanti
5.1.8 Compte de découvert garanti
5.1.9 Compte de découvert garanti
5.1.10 Compte de découvert garanti
5.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
5.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
5.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

6- Services bancaires au fonctionnement du compte

6.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
6.1.1 Compte courant
6.1.2 Compte d'épargne
6.1.3 Compte de crédit
6.1.4 Compte de découvert
6.1.5 Compte de découvert garanti
6.1.6 Compte de découvert garanti
6.1.7 Compte de découvert garanti
6.1.8 Compte de découvert garanti
6.1.9 Compte de découvert garanti
6.1.10 Compte de découvert garanti
6.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
6.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
6.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

7- Services bancaires au fonctionnement du compte

7.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
7.1.1 Compte courant
7.1.2 Compte d'épargne
7.1.3 Compte de crédit
7.1.4 Compte de découvert
7.1.5 Compte de découvert garanti
7.1.6 Compte de découvert garanti
7.1.7 Compte de découvert garanti
7.1.8 Compte de découvert garanti
7.1.9 Compte de découvert garanti
7.1.10 Compte de découvert garanti
7.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
7.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
7.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

8- Services bancaires au fonctionnement du compte

8.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
8.1.1 Compte courant
8.1.2 Compte d'épargne
8.1.3 Compte de crédit
8.1.4 Compte de découvert
8.1.5 Compte de découvert garanti
8.1.6 Compte de découvert garanti
8.1.7 Compte de découvert garanti
8.1.8 Compte de découvert garanti
8.1.9 Compte de découvert garanti
8.1.10 Compte de découvert garanti
8.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
8.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
8.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

9- Services bancaires au fonctionnement du compte

9.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
9.1.1 Compte courant
9.1.2 Compte d'épargne
9.1.3 Compte de crédit
9.1.4 Compte de découvert
9.1.5 Compte de découvert garanti
9.1.6 Compte de découvert garanti
9.1.7 Compte de découvert garanti
9.1.8 Compte de découvert garanti
9.1.9 Compte de découvert garanti
9.1.10 Compte de découvert garanti
9.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
9.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
9.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

10- Services bancaires au fonctionnement du compte

10.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
10.1.1 Compte courant
10.1.2 Compte d'épargne
10.1.3 Compte de crédit
10.1.4 Compte de découvert
10.1.5 Compte de découvert garanti
10.1.6 Compte de découvert garanti
10.1.7 Compte de découvert garanti
10.1.8 Compte de découvert garanti
10.1.9 Compte de découvert garanti
10.1.10 Compte de découvert garanti
10.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
10.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
10.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

11- Services bancaires au fonctionnement du compte

11.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
11.1.1 Compte courant
11.1.2 Compte d'épargne
11.1.3 Compte de crédit
11.1.4 Compte de découvert
11.1.5 Compte de découvert garanti
11.1.6 Compte de découvert garanti
11.1.7 Compte de découvert garanti
11.1.8 Compte de découvert garanti
11.1.9 Compte de découvert garanti
11.1.10 Compte de découvert garanti
11.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
11.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
11.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

12- Services bancaires au fonctionnement du compte

12.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
12.1.1 Compte courant
12.1.2 Compte d'épargne
12.1.3 Compte de crédit
12.1.4 Compte de découvert
12.1.5 Compte de découvert garanti
12.1.6 Compte de découvert garanti
12.1.7 Compte de découvert garanti
12.1.8 Compte de découvert garanti
12.1.9 Compte de découvert garanti
12.1.10 Compte de découvert garanti
12.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
12.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
12.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

13- Services bancaires au fonctionnement du compte

13.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
13.1.1 Compte courant
13.1.2 Compte d'épargne
13.1.3 Compte de crédit
13.1.4 Compte de découvert
13.1.5 Compte de découvert garanti
13.1.6 Compte de découvert garanti
13.1.7 Compte de découvert garanti
13.1.8 Compte de découvert garanti
13.1.9 Compte de découvert garanti
13.1.10 Compte de découvert garanti
13.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
13.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
13.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

14- Services bancaires au fonctionnement du compte

14.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
14.1.1 Compte courant
14.1.2 Compte d'épargne
14.1.3 Compte de crédit
14.1.4 Compte de découvert
14.1.5 Compte de découvert garanti
14.1.6 Compte de découvert garanti
14.1.7 Compte de découvert garanti
14.1.8 Compte de découvert garanti
14.1.9 Compte de découvert garanti
14.1.10 Compte de découvert garanti
14.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
14.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
14.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

15- Services bancaires au fonctionnement du compte

15.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
15.1.1 Compte courant
15.1.2 Compte d'épargne
15.1.3 Compte de crédit
15.1.4 Compte de découvert
15.1.5 Compte de découvert garanti
15.1.6 Compte de découvert garanti
15.1.7 Compte de découvert garanti
15.1.8 Compte de découvert garanti
15.1.9 Compte de découvert garanti
15.1.10 Compte de découvert garanti
15.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
15.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
15.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

16- Services bancaires au fonctionnement du compte

16.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
16.1.1 Compte courant
16.1.2 Compte d'épargne
16.1.3 Compte de crédit
16.1.4 Compte de découvert
16.1.5 Compte de découvert garanti
16.1.6 Compte de découvert garanti
16.1.7 Compte de découvert garanti
16.1.8 Compte de découvert garanti
16.1.9 Compte de découvert garanti
16.1.10 Compte de découvert garanti
16.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
16.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
16.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

17- Services bancaires au fonctionnement du compte

17.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
17.1.1 Compte courant
17.1.2 Compte d'épargne
17.1.3 Compte de crédit
17.1.4 Compte de découvert
17.1.5 Compte de découvert garanti
17.1.6 Compte de découvert garanti
17.1.7 Compte de découvert garanti
17.1.8 Compte de découvert garanti
17.1.9 Compte de découvert garanti
17.1.10 Compte de découvert garanti
17.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
17.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
17.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

18- Services bancaires au fonctionnement du compte

18.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
18.1.1 Compte courant
18.1.2 Compte d'épargne
18.1.3 Compte de crédit
18.1.4 Compte de découvert
18.1.5 Compte de découvert garanti
18.1.6 Compte de découvert garanti
18.1.7 Compte de découvert garanti
18.1.8 Compte de découvert garanti
18.1.9 Compte de découvert garanti
18.1.10 Compte de découvert garanti
18.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
18.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
18.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

19- Services bancaires au fonctionnement du compte

19.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
19.1.1 Compte courant
19.1.2 Compte d'épargne
19.1.3 Compte de crédit
19.1.4 Compte de découvert
19.1.5 Compte de découvert garanti
19.1.6 Compte de découvert garanti
19.1.7 Compte de découvert garanti
19.1.8 Compte de découvert garanti
19.1.9 Compte de découvert garanti
19.1.10 Compte de découvert garanti
19.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
19.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
19.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

20- Services bancaires au fonctionnement du compte

20.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
20.1.1 Compte courant
20.1.2 Compte d'épargne
20.1.3 Compte de crédit
20.1.4 Compte de découvert
20.1.5 Compte de découvert garanti
20.1.6 Compte de découvert garanti
20.1.7 Compte de découvert garanti
20.1.8 Compte de découvert garanti
20.1.9 Compte de découvert garanti
20.1.10 Compte de découvert garanti
20.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
20.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
20.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

21- Services bancaires au fonctionnement du compte

21.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
21.1.1 Compte courant
21.1.2 Compte d'épargne
21.1.3 Compte de crédit
21.1.4 Compte de découvert
21.1.5 Compte de découvert garanti
21.1.6 Compte de découvert garanti
21.1.7 Compte de découvert garanti
21.1.8 Compte de découvert garanti
21.1.9 Compte de découvert garanti
21.1.10 Compte de découvert garanti
21.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
21.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
21.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

22- Services bancaires au fonctionnement du compte

22.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
22.1.1 Compte courant
22.1.2 Compte d'épargne
22.1.3 Compte de crédit
22.1.4 Compte de découvert
22.1.5 Compte de découvert garanti
22.1.6 Compte de découvert garanti
22.1.7 Compte de découvert garanti
22.1.8 Compte de découvert garanti
22.1.9 Compte de découvert garanti
22.1.10 Compte de découvert garanti
22.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
22.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
22.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

23- Services bancaires au fonctionnement du compte

23.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
23.1.1 Compte courant
23.1.2 Compte d'épargne
23.1.3 Compte de crédit
23.1.4 Compte de découvert
23.1.5 Compte de découvert garanti
23.1.6 Compte de découvert garanti
23.1.7 Compte de découvert garanti
23.1.8 Compte de découvert garanti
23.1.9 Compte de découvert garanti
23.1.10 Compte de découvert garanti
23.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
23.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
23.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

24- Services bancaires au fonctionnement du compte

24.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
24.1.1 Compte courant
24.1.2 Compte d'épargne
24.1.3 Compte de crédit
24.1.4 Compte de découvert
24.1.5 Compte de découvert garanti
24.1.6 Compte de découvert garanti
24.1.7 Compte de découvert garanti
24.1.8 Compte de découvert garanti
24.1.9 Compte de découvert garanti
24.1.10 Compte de découvert garanti
24.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
24.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
24.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

25- Services bancaires au fonctionnement du compte

25.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
25.1.1 Compte courant
25.1.2 Compte d'épargne
25.1.3 Compte de crédit
25.1.4 Compte de découvert
25.1.5 Compte de découvert garanti
25.1.6 Compte de découvert garanti
25.1.7 Compte de découvert garanti
25.1.8 Compte de découvert garanti
25.1.9 Compte de découvert garanti
25.1.10 Compte de découvert garanti
25.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
25.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
25.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

26- Services bancaires au fonctionnement du compte

26.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
26.1.1 Compte courant
26.1.2 Compte d'épargne
26.1.3 Compte de crédit
26.1.4 Compte de découvert
26.1.5 Compte de découvert garanti
26.1.6 Compte de découvert garanti
26.1.7 Compte de découvert garanti
26.1.8 Compte de découvert garanti
26.1.9 Compte de découvert garanti
26.1.10 Compte de découvert garanti
26.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
26.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
26.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

27- Services bancaires au fonctionnement du compte

27.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
27.1.1 Compte courant
27.1.2 Compte d'épargne
27.1.3 Compte de crédit
27.1.4 Compte de découvert
27.1.5 Compte de découvert garanti
27.1.6 Compte de découvert garanti
27.1.7 Compte de découvert garanti
27.1.8 Compte de découvert garanti
27.1.9 Compte de découvert garanti
27.1.10 Compte de découvert garanti
27.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
27.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
27.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

28- Services bancaires au fonctionnement du compte

28.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
28.1.1 Compte courant
28.1.2 Compte d'épargne
28.1.3 Compte de crédit
28.1.4 Compte de découvert
28.1.5 Compte de découvert garanti
28.1.6 Compte de découvert garanti
28.1.7 Compte de découvert garanti
28.1.8 Compte de découvert garanti
28.1.9 Compte de découvert garanti
28.1.10 Compte de découvert garanti
28.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
28.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
28.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

29- Services bancaires au fonctionnement du compte

29.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
29.1.1 Compte courant
29.1.2 Compte d'épargne
29.1.3 Compte de crédit
29.1.4 Compte de découvert
29.1.5 Compte de découvert garanti
29.1.6 Compte de découvert garanti
29.1.7 Compte de découvert garanti
29.1.8 Compte de découvert garanti
29.1.9 Compte de découvert garanti
29.1.10 Compte de découvert garanti
29.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
29.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
29.1.13 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne

30- Services bancaires au fonctionnement du compte

30.1 Opération de conseil client avant la conclusion de :
30.1.1 Compte courant
30.1.2 Compte d'épargne
30.1.3 Compte de crédit
30.1.4 Compte de découvert
30.1.5 Compte de découvert garanti
30.1.6 Compte de découvert garanti
30.1.7 Compte de découvert garanti
30.1.8 Compte de découvert garanti
30.1.9 Compte de découvert garanti
30.1.10 Compte de découvert garanti
30.1.11 Assurance décès accidenté associé au compte courant
30.1.12 Assurance décès accidenté associé au compte d'épargne
30